

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

XX

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Ampliation certifiée conforme
pour le Secrétaire Général du Gouvernement

Le Préfet de la Manche a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport de M. AMELINE Louis, propriétaire de SAINT-JAMES, au propriétaire M. AMELINE Louis, époux LORREC Madeleine, domiciliés à "La Touche", 50240 - SAINT-JAMES, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

DÉCRET du - 5 DEC. 1977

portant classement d'office parmi les Monuments Historiques du polissoir dit "La Pierre Saint-Benoît" à SAINT-JAMES (Manche)

Fait à Paris, le

- 5 DEC. 1977



And BARRE

SUR le rapport du Ministre de la Culture et de l'Environnement ;

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques, notamment son article 5 et le décret du 10 mars 1924 déterminant les conditions d'application de ladite loi ;

VU les délibérations du Conseil Supérieur de la Recherche Archéologique du 26 février 1975 et de la Commission Supérieure des Monuments Historiques du 28 avril 1975 ;

VU la lettre CH/AL/YP du 22 décembre 1975 par laquelle le Maire de la commune de SAINT-JAMES fait connaître qu'il s'est entretenu à plusieurs reprises avec les héritiers AMELINE en ce qui concerne la proposition de classement du Polissoir dit "La Pierre Saint-Benoît" et qu'à ce jour il n'a pu obtenir satisfaction ;

VU la lettre JL/NE n° 355 du Préfet de la Manche par laquelle celui-ci transmet au Ministre de la Culture et de l'Environnement la correspondance du Maire de SAINT-JAMES relative aux démarches respectueuses de ce dernier auprès de M. AMELINE Louis, au propriétaire suivant donation partage passée devant Me HOUSSARD, notaire à SAINT-JAMES, de la parcelle n° 124 section A au lieudit "Le Grand Pré du Bas" ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier, le Conseil d'Etat (section de l'Intérieur) entendu ;

D E C R E T E :

Article 1er. - Est classé parmi les Monuments Historiques le Polissoir dit "La Pierre Saint-Benoît" situé sur la parcelle n° 124, section A du plan cadastral de la commune de SAINT-JAMES (Manche).

Article 2. - Le présent décret sera publié au Bureau des Hypothèques de la situation de l'ensemble classé.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES
ET DE L'ENVIRONNEMENT

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Article 3.- Il sera notifié au Préfet du Département de la Manche, au Maire de SAINT-JAMES, au propriétaire M. AMELINE Louis, exploitant agricole, époux LEBREC Madeleine, domicilié à "La Touche", CARNET 50240 - SAINT-JAMES, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Article 4.- Le Ministre de la Culture et de l'Environnement est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Française.

DECRET du 5 DEC 1977

LE PREMIER MINISTRE

Raymond BARRE

Fait à Paris, le **- 5 DEC. 1977**

Par le Premier Ministre,
Le Ministre de la Culture
et de l'Environnement,

Michel d'ORNANO

SUR le rapport de Ministre de la Culture et de l'Environnement ;
Vu la loi du 21 décembre 1913 sur les Monuments Historiques, ainsi que les articles 3 et le décret du 10 mars 1924 déterminant les modalités d'application de ladite loi ;
Vu les délibérations du Conseil Supérieur de la Recherche Archéologique du 14 février 1975 et de la Commission Supérieure des Monuments Historiques du 28 avril 1975 ;
Vu la lettre CR/MS/SP du 21 décembre 1975 par laquelle le Maire de la commune de SAINT-JAMES fait connaître qu'il s'est entretenu à plusieurs reprises avec les héritiers AMELINE en ce qui concerne la situation de classement du Polissoir dit "La Pierre Saint-Benoît" et qu'à ce jour il n'a pu obtenir satisfaction ;
Vu la lettre JL/MS n° 153 du Préfet de la Manche par laquelle celui-ci transmet au Ministre de la Culture et de l'Environnement la correspondance du Maire de SAINT-JAMES relative aux démarches effectuées de ce dernier auprès de M. AMELINE Louis, un propriétaire suivant donation partage passé devant Me HOUSNARD, notaire à SAINT-JAMES, de la parcelle n° 114 section A au lieu-dit "Le Grand Pré du Bas" ;
Vu les autres pièces produites et jointes au dossier, le Conseil d'Etat (section de l'intérieur) entendu ;

D E C R E T S :

Article 1er.- Est classé parmi les Monuments Historiques le Polissoir dit "La Pierre Saint-Benoît" situé sur la parcelle n° 114, section A du plan cadastral de la commune de SAINT-JAMES (Manche).

Article 2.- Le présent décret sera publié au Bureau des Hypothèques de la situation de l'immeuble classé.